



2020

Rapport annuel



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

SOMMAIRE

04 PRESENTATION GENERALE

L'ESSENTIEL	04
LA COVID 19 ET LES DECHETS	05
Des mesures organisationnelles	05
Des outils de communication adaptés	06
Un fort impact sur les tonnages	06
Un plan de reprise à la fin du confinement	07

08 L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI FILIERES	08
---------------------------------	----

09 LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC OM	09
Dotation des particuliers	09
Dotation des professionnels	09
LA PRE COLLECTE	10
Le remplacement des bacs	10
LA COLLECTE	11
Les points singuliers	11
LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE	12
Le contrôle de la qualité	12
L'extranet	12
Les élagages	13
Evolution des tonnages collectés	13
Les pénalités au collecteur	13

11 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES PAV	14
EXPLOITATION DES PAV	14
Les débords de l'été	15
Le nettoyage des colonnes	15
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	15
LES PERFORMANCES	16
LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS	16

17 LES DECHETTERIES

POPULATION DESSERVIE	17
La mise en réseau des déchetteries	17
LES TONNAGES	18
LES APPORTS PAR TYPE DE DECHETS	18
LES FILIERES	19
La collecte des textiles	19
Le recyclage des meubles	19
EFFRACTIONS ET RECUPERATIONS DES MATERIAUX	19
LES INCIDENTS	19
LES TRAVAUX	20
Déchetterie de Charny	20
Déchetterie de St Sauveur en Puisaye	20

21 LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX)	21
L'installation	21
Les équipements	22
L'exploitation	22
Les travaux sur le site	23
Les tarifs	23
Inspection de la DREAL	23
Qualité de l'air	24
Traitement des biogaz	24
Gestion des eaux	25
Management environnemental	25
LE CENTRE DE COMPOSTAGE	26
Remplacement, pannes et entretien	26
Travaux sur le centre de compostage	26
Analyse et contrôle	26
L'agrément sanitaire	26
La valorisation des biodéchets et des déchets verts	27
La redistribution du compost	27
LE STOCKAGE DES DECHETS INERTES	27
L'installation de Lain	27
L'installation de Peruseau	27
LA VALORISATION DES RECYCLABLES	27

28 EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT	28
Evolution des ratios de collecte	28
LES TONNAGES	29
Les tonnages collectés en 2020	29
Les tonnages traités	30

31 COMMUNICATION INFORMATION ET SENSIBILISATION

Election municipale : une communication spécifique	32
Le numéro vert	32

33 LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2020	33
La formation	34
L'absentéisme	34
Les accidents du travail	34
Les intérimaires	34

35 LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement	35
Le budget	35
Tarif annuel des particuliers à la REOM	35
Tarif annuel des particuliers à la TEOM	35
Répartition du coût moyen par habitant	36
Principales dépenses par prestataire	37
La REP et les éco-organismes	37
Les prestations complémentaires	37
Facturation de la redevance	38

39 CONTACTER LE SERVICE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ESSENTIEL



Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes adhérentes.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.

Carte d'identité

Superficie de 1 750 km²

57 communes

34 585 habitants (population municipale)

Territoire rural (< 20 hab./km²)

Habitat vertical faible : 1,59 %

9 déchetteries (gestion et exploitation en régie directe)

1 centre de compostage (régie directe)

1 ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) en régie directe



Les principales ressources du service déchets de la Communauté de communes sont assurées par les contributions de ses adhérents, qui répercutent les coûts de traitement et de collecte aux usagers selon les modalités choisies par les anciennes collectivités (taxe ou redevance d'élimination des ordures ménagères).

La loi NOTRE impose à la Communauté de communes d'harmoniser le mode de financement avant le 31 décembre 2021.

Le 19 septembre 2019, le Conseil communautaire à l'unanimité (70 voix pour et 1 abstention) a décidé d'instaurer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur tout le territoire, pour une application au 1^{er} janvier 2021.

■ Communes à la TEOM
■ Communes à la REOM

LA COVID 19 ET LES DECHETS

Des mesures organisationnelles

La crise sanitaire et les différents confinements ont eu un impact significatif sur la collecte et le traitement des déchets. En effet, malgré la crise du Covid-19, le service déchets a dû assurer la continuité du service afin d'éviter d'ajouter des problèmes d'insalubrité à cette crise sanitaire tout en assurant la sécurité des agents.

Les consignes du Préfet dès le début du confinement sont claires et ont été appliquées :

- assurer la protection des agents et des usagers,
- lutter contre la propagation du virus,
- pour les services jugés essentiels adapter les modalités d'accueil du public (restriction des plages horaires et réception sur rendez-vous),
- cibler les missions prioritaires et mettre en place une gestion des flux pour garantir le respect des gestes barrières.

Des décisions en interne

Un Plan de continuité d'activité (PCA) a été réalisé au sein du service et le protocole sanitaire (masques, plexiglass, gel hydro alcoolique...) de la collectivité a été appliqué :

- mise en télétravail des agents non essentiel sur le site avec réorganisation des missions de chacun
- renforcement des mesures et application d'un protocole sanitaire strict pour les agents présents sur site
- fonctionnement du centre de compostage et de l'ISDND maintenu pendant toute la durée du 1^{er} confinement
- réunions et points hebdomadaires avec les prestataires avant et pendant le 1^{er} confinement
- fermeture du n° vert pour les agents environnement
- fermeture de l'accueil du public pour la redevance
- fermeture des déchetteries
- prévision d'un emplacement sur le site de Ronchères pour stocker les emballages si éventuellement le centre de tri venait à fermer.

Les déchetteries

Fermeture des déchetteries le mardi 17 mars à midi suite aux consignes gouvernementales. Arrêt de l'activité pour tous les prestataires et éco-organismes qui enlèvent habituellement les déchets en déchetteries. Ouverture sur rendez-vous uniquement pour les professionnels de santé (pharmacies et maisons de retraite) et quelques artisans ou métiers de bouche.

Date des RDV	Professionnels	Déchets concernés	Déchetterie	Date des RDV	Professionnels	Déchets concernés	Déchetterie
26/03	Pharmacie	Cartons	Toucy	11/04	Pharmacie	Cartons	St Fargeau
26/03	Boucherie	Cartons	Charny	11/04	EHPAD	Cartons	Molesmes
31/03	Maison de retraite	Cartons	St Fargeau	14/04	Pharmacie	Cartons	Toucy
31/03	EHPAD	Cartons	St Fargeau	15/04	Maison de retraite	Cartons	St Fargeau
01/04	EHPAD	Cartons	Molesmes	15/04	Artisans	Encombrants et bois	St Fargeau
01/04	Boucherie	Cartons	Charny	17/04	EHPAD	Cartons	Molesmes
04/04	Pharmacie	Cartons	St Fargeau	20/04	Pharmacie	Cartons	Toucy
07/04	Pharmacie	Cartons	Toucy	23/04	Maison de retraite	Cartons	St Sauveur en Puisaye
07/04	Pharmacie	Cartons	Toucy	27/04	Boucherie	Cartons	Charny
09/04	Boucherie	Cartons	Charny	27/04	EHPAD	Cartons	Molesmes

La collecte des ordures ménagères, biodéchets et emballages. Prestataire Ourry

Ce service a été opérationnel à 100 % avec aucun absentéisme de la part des équipes de collecte.

Un Plan de continuité d'activité avait été réalisé prévoyant différents scénarios en fonction du nombre éventuel d'équippers de collecte absents. Ce PCA prévoyait également un renforcement des protections individuelles.

Le centre de tri d'Ormoy - Prestataire Coved

Un Plan de continuité d'activité a été élaboré.

Le centre n'a pas fermé mais a fonctionné en mode dégradé avec :

- l'arrêt et la mise en quarantaine d'une équipe de tri en semaine 13 et 14 pour des suspicions de maladie
- une gestion des apports rendue difficile avec des surfaces de stockage saturées
- un taux d'absentéisme moyen de 26 % sur l'ensemble du personnel depuis le début de la crise (personnel en garde d'enfant, impossibilité de covoiturer, personnel à risque...).

Demande faite aux collectivités de lisser les arrivages d'emballages pour limiter l'encombrement.

Constat d'une dégradation de la qualité avec l'arrivée importante de textiles (colonnes à vêtements non vidées par l'éco-organisme), maques, gants et lingettes. Des actions de communication correctives ont été réalisées au sein de la CCPF (internet, presse et facebook).

Annulation des caractérisations prévues pendant cette période qui ont été reportées courant 2020.

Collecte des colonnes d'apport volontaire – Prestataire Gachon

Un Plan de continuité d'activité a été élaboré. Ce service a été opérationnel à 100 % avec 40 % d'absentéisme de la part des équipes de collecte.

Un Plan de continuité d'activité avait été réalisé prévoyant différents scénarios en fonction du nombre éventuel d'équipiers absents. Cet absentéisme a été compensé par une baisse significative des apports dans les PAV et donc une modification des fréquences de collecte et la suspension de la collecte des colonnes à emballages des déchetteries qui étaient fermées.

Le prestataire n'a pas constaté d'augmentation significative des dépôts sauvages aux pieds des PAV.

Des outils de communication adaptés

Les agents environnement étant confinés et le numéro vert fermé, il a fallu développer d'autres moyens de communication, notamment dématérialisés (facebook, site internet, messageries...).



Un fort impact sur les tonnages

On peut constater une augmentation très importante des tonnages d'ordures ménagères, biodéchets et emballages par rapport à 2019 pour plusieurs raisons :

- L'arrivée prématurée des résidents secondaires venus pour le confinement.
- La présence des travailleurs le midi (télétravail).
- La fermeture des déchetteries : certains usagers ont surement écoulé certains déchets (petits DEEE, petits tout venant) dans les ordures ménagères et des déchets verts dans les biodéchets.
- En mai reprise du travail par les habitants et retour des résidents secondaires dans leurs résidences principales.

On constate cette forte augmentation malgré la fermeture administrative de nombreux professionnels ou gros producteurs de déchets : gîtes, campings, restaurants, Guedelon, château de St Fargeau, Parc du Boutissaint etc. et l'annulation de nombreuses manifestations : brocantes, vides greniers, fête des jardins...

On remarque également une chute spectaculaire du papier et dans une moindre mesure du verre qui peut être analysée ainsi :

- Moins de papiers produits (pas de publicité ni de courrier dans les boîtes aux lettres)
- Pas de déplacement dérogatoire précis pour les PAV
- Moins de fête de famille et donc moins de production de verre.

Comparatif 2019 – 2020 Période du 1^{er} confinement (17 mars au 11 mai)

	2019	2020	Ecart
Ordures ménagères	543 t	584 t	+ 7.5 %
Biodéchets	488 t	606 t	+ 24.5 %
Emballages	148 t	230 t	+ 55 %
Papier	114 t	65 t	- 43 %
Verre	256 t	218 t	- 15 %

Un plan de reprise à la fin du confinement

L'annonce de la fin du confinement a été anticipée avec un plan de reprise de l'activité. Adaptation des plannings des agents, reprise en 2 phases des déchetteries (ouverture le 27 avril pour les professionnels et le 11 mai pour les particuliers), aménagement des heures d'ouvertures (le matin afin de vider les bennes l'après-midi) et renfort des agents environnement afin d'éviter l'encombrement des équipements.

Les agents environnement sont également allés seconder la redevance sur le site de Toucy à la réouverture au public.

Même s'il y a eu une forte affluence dans les déchetteries à la réouverture, ces mesures ont permis de limiter le temps d'attente pour les usagers et de faire respecter le protocole sanitaire mis en place (port du masque obligatoire, présentation de la carte de déchetterie, 5 voitures maximum par équipement, un usager par voiture et par benne...).

Le bilan du premier mois d'ouverture au public montre une moyenne de 15 bennes par jour.

L'affluence a été forte avec des dépassements de 100 passages par site, avec un record de 170 voitures à St Amand en Puisaye en 3 heures.

Les autres journées reviennent à des fréquentations plus raisonnables de 50 à 70 usagers (équivalent de la fréquentation les samedis d'été).



Les incivilités (injures ou agressions verbales) et dépôts sauvages devant les déchetteries, sont apparus en même temps que la réouverture des déchetteries au public, notamment pour les sites ayant changé d'horaires.

Un usager a même été exclu d'une déchetterie pendant cette période.



En ce qui concerne les déchets verts, on constate une baisse de tonnage pendant cette période par rapport aux années passées (280 tonnes en 2018, 210.32 tonnes en 2019 et 167 tonnes en 2020).

Cette baisse est sûrement due :

- aux brûlages qui ont été signalés pendant le confinement
- à un déchet vert plus sec (pas de pluie depuis le 16 mars 2020)
- à une modification des méthodes de gestion des déchets verts par les habitants : paillage, compostage, broyage, tonte sans ramasser etc.
- à une utilisation non conforme du bac vert (augmentation des tonnages à la collecte des biodéchets).

L'ORGANISATION DES COLLECTES

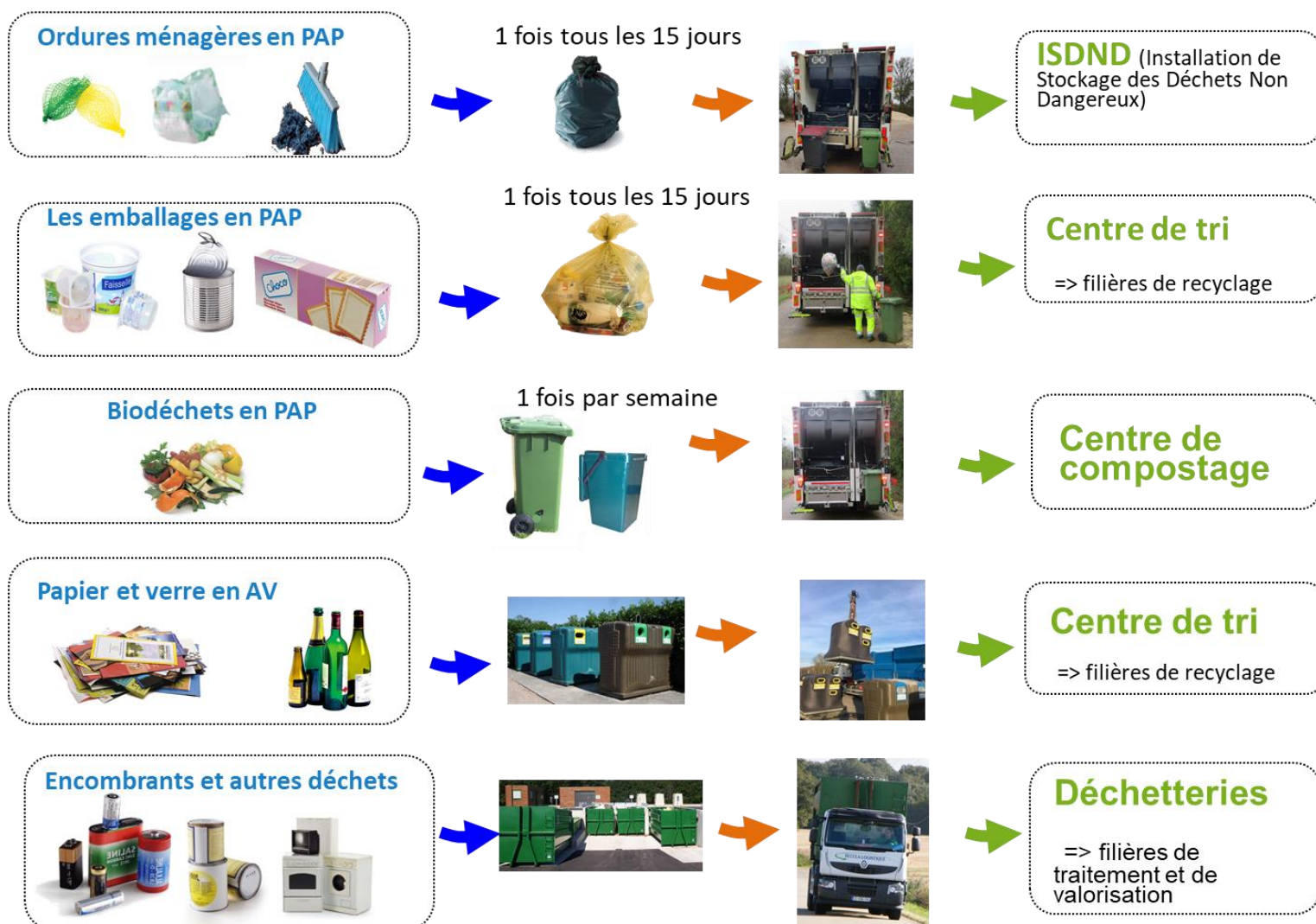
UNE ORGANISATION MULTI FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte à porte.

Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.

Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire.

Le dispositif de collecte



LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC A ORDURES MENAGERES

Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini. Celui-ci a été légèrement décalé suite à la crise sanitaire, aux différents confinements et à la mise en place des différents couvre-feux.

Malgré tout, l'objectif de cette première année de dotation, équiper la Forterre et Charny Orée de de Puisaye avant la première facturation de 2021 a été maintenue et réalisé.



Méthodologie :

- rencontre préalable des maires de chaque commune afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information...)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boîte aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs dans chaque commune un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Règle de dotation

Une règle de dotation a été définie en fonction du nombre de personne au foyer.

Foyer d'1 personne
60 litres



Foyer de 2 ou 3 personnes
120 litres



Foyer de 4 à 6 personnes
240 litres



Bilan de la dotation au 31 décembre 2020

Communes équipées	Dates de distribution 2020	% de dotation
Ouanne	10 et 11 janvier	96 %
Andryes	24 et 25 janvier	82 %
Courson les Carrières	7 et 8 février	99 %
Les Hauts de Forterre	21 et 22 février	80 %
Ronchères	6 et 7 mars	63 %
Drues les Belles Fontaines	10 et 11 septembre	60 %
Sementron	25 et 26 septembre	100 %
Lain	25 et 26 septembre	75 %
Merry Sec	9 et 10 octobre	62 %
Mouffy	9 et 10 octobre	71 %

Dotation des professionnels

Les professionnels ont été contactés systématiquement lors de la dotation de leur commune, de façon individuelle afin de les aider à adapter leurs pratiques. Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

Dotation en bacs des professionnels suite au nouveau dispositif de collecte

	Bacs à ordures ménagères	Bacs à emballages	Bacs à biodéchets	Bioseaux
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche...)	19	5	8	4
Services communaux (salle des fêtes, cimetière...)	22	14	11	1
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, boulangerie, bar...)	14	33	22	18
Professionnels du tourisme (camping, gîte, château, centre de vacances...)	27	28	7	18
Entreprises (Verger shop, Apic design, Burovert, Dixy's, Glass et Lux...)	23	25	1	10
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste...)	14	9	5	1
Autres (agriculteur, restos du cœur, vétérinaire, Domanys...)	16	15	6	1
Total	135	129	60	53

LA PRE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué via les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2020

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 l	135	51
Bacs à biodéchets 120 l	3	1
Bioseaux	52	20
Composteurs	69	28

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes Puisaye Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc. En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants ou gros producteurs se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe le professionnel d'un nouveau bac normé.

Remplacement des bacs en 2020

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	4	40	14	4	7	69
Bacs vétustes (n° < 22 500)	5	0	0	0	0	5
TOTAL	9	40	14	4	7	74

LA COLLECTE



La collecte est organisée en trois flux :

- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartmentées ce qui permet de collecter simultanément (et sans les mélanger) deux flux.

OURRY



Marché de 4 ans, renouvelable 2 X 2 ans.

Fin au 03 mars 2023.

Date d'échéance maximum : 03/03/2027

5 chauffeurs

4 équipiers de collecte

3 encadrants

1 assistante

1 mécanicien sur site

8 véhicules

35 tournées par semaine pour les ordures ménagères

32 tournées par semaine pour les emballages

283 000 kms parcourus en 2020

162 kms en moyenne par tournée

153 306 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 55 l/100 kms.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1^{er} mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi suivant (pas de décalage).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...).

En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations.

Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution.

Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

Bilan des points singuliers résorbés depuis 2012

	Points singuliers résolus
2012	31
2013	44
2014	29
2015	31
2016	220
2017	128
TOTAL	483/483

2018	3
2019	18
2020	14
TOTAL	35/60*

* 2 marches arrière et 23 interdictions de circulation aux poids lourds sont en cours de résolution.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1^{ère} fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 1 434 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 7 refus /jour. 2 631 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.

Refus de tri	Erreur de semaine de présentation
1 434	2 631

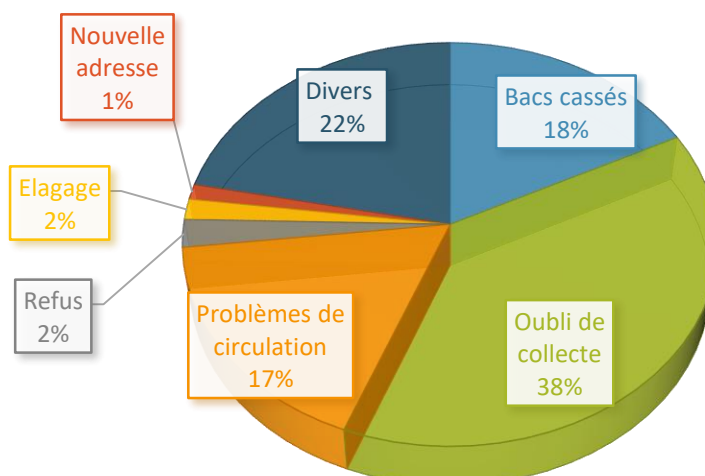
L'extranet

SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

En 2020, les agents environnement ont traité et résolu 460 SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition	
Bacs cassés	86
Oublis de collecte	157
Problèmes de circulation	85
Refus	11
Elagage	8
Nouvelle adresse	6
Divers	107
TOTAL	460



Chaque réclamation entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2020, 9 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 100 % ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages collectés en porte à porte

Evolution des tonnages

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OMR	6 480	6 037	5 928	5 629	4 101	3 938
Biodéchets	2 912	2 963	2 902	2 644	2 940	3 341
Emballages en porte à porte et apport volontaire					1 304	1 635

Evolution des ratios

	Ratio kg/hab./an					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population	36 336	36 194	37 166	35 461	35 078	34 585
OMR	178	167	160	159	117	113
Biodéchets	80	82	78	74	84	97
Emballages				92	99	101

Les pénalités au collecteur

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année deux pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant € HT
Octobre	OURRY	Non respect d'une clause du contrat non spécifiée ci-avant	2 x 300

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

136 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 254 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Suite au passage en porte à porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nombre de colonnes emballages	Nombre de colonnes verre	Nombre de colonnes papier	TOTAL
Chez les professionnels	7	13	2	22
En libre accès	31	195	133	359

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre Emballages Papier	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo



Gachon / Minéris

Emballages	Verre	Papier
Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 169 km parcourus en moy. / tournée 53 tournées / an 8 975 km parcourus 3 590 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 40 l /100 km	Marché de 7 ans. Début au 01 janvier 2015. Fin au 1^{er} janvier 2022 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 350 km parcourus en moy. / tournée 108 tournées / an 50 457 km parcourus 22 395 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 44 l /100 km	Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023 1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 195 km parcourus en moy. / tournée 78 tournées / an 15 210 km parcourus 6 389 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 42 l /100 km

Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs impossibles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique... Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

Nombre de débords 2020			
	Colonnes à emballages	Colonnes à papier	Colonnes à verre
Janvier	1	2	0
Février	0	0	0
Mars	0	0	0
Avril	1	0	2
Mai	0	2	4
Juin	1	6	0
Juillet	1	4	16
Août	0	12	17
Septembre	0	5	4
Octobre	0	0	0
Novembre	0	6	0
Décembre	0	2	0
Total	4	39	43

On peut constater une meilleure gestion pour la période de l'été, avec moins de débords que les années passées, grâce à la mise en place du porte à porte pour les emballages. Il reste néanmoins encore beaucoup de débords au niveau du verre et du papier, certainement en partie à cause du climat très chaud de cet été et du déstockage post déconfinement.

Le nettoyage des colonnes

En 2020, la société Gachon/Minéris a également réalisée une prestation de nettoyage des colonnes.

204 colonnes ont été nettoyées (182 colonnes à verre et 22 colonnes à emballages) pour un coût de 3 634.66 euros TTC.

EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE (QUANTITE TRAITEE)

		2016	2017	2018	2019	2020	
Verre	Tonnage	1 790	1 844	1 840	1 756	1 879	Total emballages 1 038
Papier		1 031	735	765	824	581	
Plastique		244	264	210	353	436	
Métal		81	126	126	143	132	
Brique et cartonnette		299	263	328	397	470	
Verre	Kg/hab.	49,45	49,61	51,89	50,06	54,33	Total emballages 30
Papier		28,49	19,77	21,57	23,49	16,79	
Plastique		6,76	7,10	5,92	10,06	12,60	
Métal		2,25	3,40	3,55	4,07	3,82	
Brique et cartonnette		8,26	7,07	9,25	11,31	13,58	
Total matière (tonnes)		3 445	3 232	3 269	3 493	3 498	
Total matière (Kg/hab.)		95	87	92	99	101	

LES PERFORMANCES

	Ratio en kg/hab./an			
	Moyenne nationale (AV et PAP) 2019	Région BFC 2019	Yonne 2019	CC Puisaye Forterre 2020
Emballages	18.6	24.1	23.3	30
Verre	32.4	40.4	39	54.33
Papier	19	24.3	21	16.79
TOTAL	70	88.8	83.3	101

Les 2 800 000 habitants de la Région Bourgogne Franche Comté sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage des emballages et papiers avec 40 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 2^{ème} position au classement régional après la Bretagne.

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais.

On constate une baisse chaque année des tonnages papiers collectés au niveau national, accentuée cette année par le 1^{er} confinement (suppression de la publicité et réduction du courrier).

LES CARACTERISATIONS ET LES REFUS AU CENTRE DE TRI

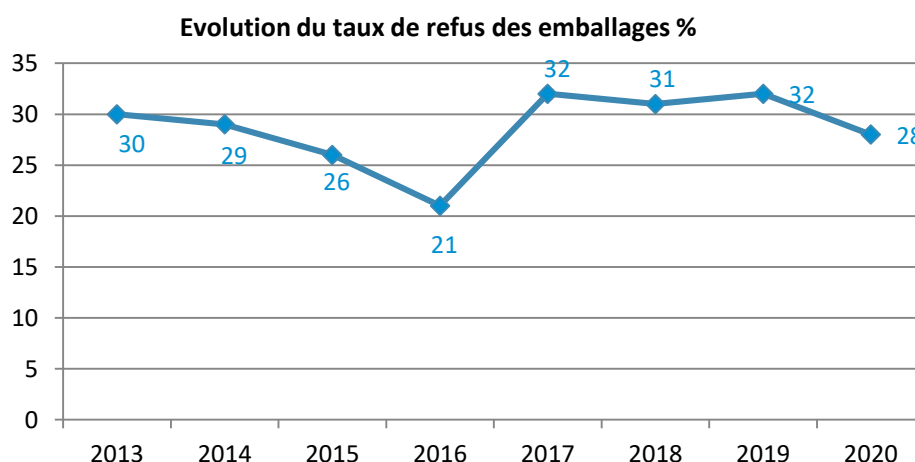
La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire.

Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la SOREPAR à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2020, 17 caractérisations pour les emballages et 11 pour les papiers ont été réalisées.

A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements. Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères. Le taux de refus sur les emballages est de 28 %. Il est élevé, car au niveau national, il est inférieur à 15 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de refus emballages %	29	26	21	32	31	32	28
Taux de refus papier %	3	1.8	1	1	2	2	2



LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 9
 Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF
 Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF
 Accueil des déchets dangereux des ménages : oui
 Accès des professionnels : oui
 Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 359 habitants (*moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural*).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes Puisaye Forterre	34 585
Entrains sur Nohain	769
La Ferté Loupière	532
Lindry	1 387
Le Val d'Ocre	566
Merry la Vallée	385
Saint Maurice le Vieil	373
Saint Maurice Thizouaille	263
Sommecaise	369
TOTAL	39 229

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes magnétiques ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

Plus de 1 033 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande en 2020.

106 cartes ont été perdues par les habitants et refaites. Cette prestation est facturée 10 euros.

Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrains sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes Puisaye Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à la déchetterie de Val de Mercy.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Evêque.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage	Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 596.40	DDS	159.70
Bois	1 251.37	Batteries	7.77
Cartons	406.09	Piles	5.30
Ferraille	841.71	Lampes - Néons	2.22
Déchets verts	1 666.49	Huile de vidange	23.43
Gravats	2 280	Textiles	62.37
DEEE	430.92	Pneus	48.10
Mobilier	606.42	Capsules Nespresso	5.3
Placoplatre	113.09	Cartouches d'imprimante	0.73
		Huile de friture	3.84
Total : 10 511.25 tonnes			

Au total, 3 195 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

Les tonnages ont baissé de 675.32 tonnes.

Etats la Sauvin est la seule à enregistrer une hausse de 32.12 tonnes.

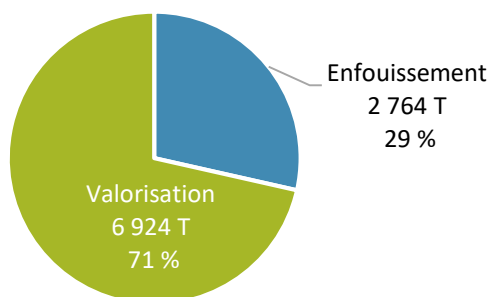
Toutes les autres déchetteries marquent une baisse des tonnages entre 18 et 160 tonnes chacune.

On constate une augmentation des DDS (+ 19,33 tonnes) et de l'huile de vidange (+ 2.28 tonnes), conséquence du tri des usagers lors du 1^{er} confinement.

A noter : grâce à la mise en place de nouvelles filières comme Eco-mobilier, les bennes d'encombrants qui représentaient 35 % du tonnage en 2014, ne constituent plus que 25 % du tonnage total des déchets en 2020.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

La part de valorisation des déchets de déchetteries



71 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

EN CHIFFRES...

2 293 tonnes de déchets (22 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une baisse de 166 tonnes par rapport à 2019.

1 187 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire	Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie	Cartouches	Collectors
Gravats	CCPF en régie	Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Encombrants	CCPF en régie	Carton	Shamrock
Bois	Bourgogne Recyclage	Déchets ménagers spéciaux	Triadis/EDIB
Métaux	Bourgogne Recyclage	Huiles de fritures	Coll'Ect 89
Lampes usagées	RECYLUM et Ecosystem	Huiles de vidanges	Sevia
DEEE	Ecologic	Batteries	Bourgogne Recyclage
Pneus	ALIAPUR	Vêtements	Le Relais
Piles	COREPILE	Mobilier	Bourgogne Recyclage

La collecte des textiles

En 2020, 62.37 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire) avec le Relais, soit environ 2 kg par habitant. Les chiffres sont en nette baisse depuis quelques années : 158 tonnes en 2017, 90 tonnes en 2018, 77 tonnes en 2019.

Le recyclage des meubles

La filière mobilier lancée en 2016 par la Communauté de communes et l'éco-organisme Éco-mobilier, collecte et valorise tout le mobilier apporté en déchetterie. Ce sont les consommateurs qui financent cette filière lors de l'achat d'un meuble via l'écotaxe. Toutes les déchetteries sont équipées. Grâce à ces bennes, plus de 606 tonnes de mobiliers ont été détournées de l'enfouissement pour être recyclées.

EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2018	2019	2020
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	18	17	18
Dépôts sauvages devant les déchetteries	21	18	22
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	5	4	3
Départ de feu dans les bennes	1	2	0

Bien que des mesures aient été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie...), les incivilités et effractions ne baissent pas de façon significative.

Malgré ces vols, la CCPF a collecté 7.77 tonnes de batteries (10.28 T en 2019).

A noter, aucun dépôt sauvage durant le confinement n'a été constaté. Ils ont repris à la fin de celui-ci.

LES INCIDENTS

Canicule

Suite au plan canicule, des aménagements d'horaires ont été effectués sur les déchetteries à deux reprises cet été aux mois de juillet et août. Elles ont été ouvertes uniquement le matin de 8h à 12h.

LES TRAVAUX

Déchetterie de Charny

Il a été réalisé des travaux afin de distancier les bennes à gravats et à placoplâtre et créer une plateforme de broyage des déchets verts pour un montant de 15 319.20 € TTC.

L'objectif était de remplir moins vite la benne à déchets verts, d'augmenter le poids des bennes, de réduire les rotations (réduction du volume pris par les branches) et de valoriser sur place les branchages (broyage et distribution aux usagers).

AVANT



Plateforme pour
la benne à
déchets verts

APRES



Plateforme pour
la benne à
placoplâtre



Déchetterie de St Sauveur en Puisaye

Des travaux, d'un montant de 52 753.20 € TTC ont été réalisés afin d'augmenter le nombre de quais. Cela permettra ainsi d'installer une benne « tampon », d'accueillir une benne à placoplâtre et de créer une plateforme afin de faciliter les manœuvres des camions.



LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

L'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux)



17.09.1987	Création du site
1 ha / 8,29 ha	Surface exploitable / Surface totale
2 000 m ²	Surface moyenne d'une alvéole
17 à 21 m	Epaisseur d'une alvéole
2 à 3 ans	Temps de remplissage d'une alvéole
15 000 tonnes	Tonnage de déchets autorisés / an

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029.
- 57 bennes de déchets / semaine : 27 camions OM/biodéchets, 24 camions pour les déchetteries, 2 camions de refus, 2 camions de refus de compost et 2 camions de DIB.

L'installation

Pont bascule



Portique de détection de radioactivité



Bassin des eaux de ruissellement



Bassins de lixiviats de 5 000 m³



Unité de traitement et de valorisation



Les équipements



Un compacteur à déchets VANDEL
QS 330HD de 33T



Une chargeuse VOLVO L45H



Un tracteur New Holland
M100-90

Durée d'utilisation des engins en heure

2020

Chargeuse	432 H
Compacteur	738 H

La chargeuse permet, entre autres, de transporter de la terre dans son godet et de réaliser les merlons autour de la zone d'exploitation.

Le compacteur permet de tasser les déchets pour atteindre une meilleure densité afin d'éviter les envols, de diminuer l'impact olfactif ainsi que les éventuels départs de feu.

Pour la gestion et l'entretien de l'exploitation au quotidien, le site est également équipé de locaux adaptés au stockage de produits dangereux, de pompes pneumatiques automatiques pour le relevage des lixiviats dans les puits, de caméras de détection incendie par infrarouge, d'une station météorologique (baromètre, pluviomètre, anémomètre, thermomètre, prévision...), de caisses grillagées pour isoler des déchets valorisables ou non conformes, de filets pour retenir les envols autour de la zone d'exploitation, de sondes de mesure et de caméras de vidéosurveillance pour sécuriser le site.

L'exploitation

En 2020, exploitation de l'alvéole 3 du casier 2, la zone d'exploitation ouverte a été redéfinie à moins de 1 700 m².

2 740 tonnes de terre ont été utilisées pour le merlonage et les couvertures temporaires.

La terre utilisée est celle extraite du site lors du terrassement des alvéoles. Cette terre est composée d'argile.



Les travaux sur le site

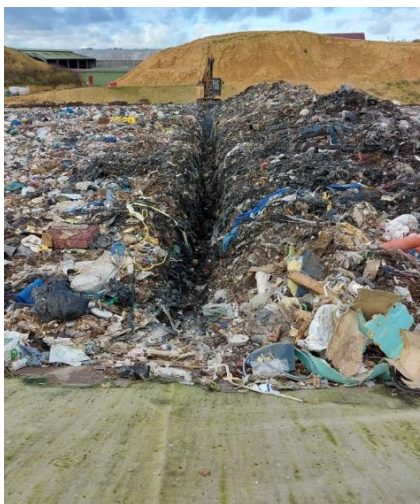
De nombreux travaux ont été réalisés cette année sur le site.

La voirie en enrobé de l'entrée du site jusqu'au bureau a été refaite. La route a été légèrement élargie permettant une meilleure circulation des poids lourds.



Au mois de septembre l'entreprise AXAN TP est intervenue pour entretenir les fossés le long du bassin de lixiviats. Un curage des fossés a été effectué sur cette partie du site.

Quatre rangées de drains de captage du biogaz ont été posés à 5m de profondeur sur la zone d'exploitation de l'alvéole 3 de manière à drainer les premiers biogaz de l'alvéole en cours d'exploitation vers l'unité de valorisation et ainsi diminuer l'impact olfactif.



Les tarifs

Les prestations d'enfouissement des déchets sont facturées sur la base du tarif voté par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 25€.

En 2020, 2 099 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte.

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé un contrôle du site le 23 novembre 2020.

Les observations de la DREAL :

- La maintenance réalisée dans le Nucleos est à formaliser sur papier
- Une méthode de curage du bassin de lixiviats et une procédure de contrôle de la matière organique en fond de bassin sont à proposer
- Il faut traiter à minima la production annuelle des lixiviats sur site
- Il faut plomber / consigner la vanne de rejet des eaux pluviales

- Il faut proposer une méthode de mesure du pH et de la conductivité en cas de rejet autre qu'en continu
- Il faut tracer l'arbre des causes des odeurs du réseau nez
- Il faut indiquer par un panneau le point de pompage d'eau pour les pompiers
- Il faut grillager le nucléos (sécurité vannes lixiviats + biogaz)
- 2 bidons de carburants étaient sans rétention à côté du nettoyeur haute pression.

8 non-conformités :

- 1 piezomètre bouché est à refermer et via un hydrogéologue, il faut étudier la nappe et reforer un nouveau piezomètre en amont (si débouchage impossible)
- Il faut réaliser le bilan hydrique annuel
- Il faut installer un pluviomètre (station météo) à relever quotidiennement
- Il manque un paramètre sur l'analyse de lixiviats (ammonium) et sur l'analyse des eaux souterraines (streptocoque). Un suivi et une étude de l'évolution de tous les paramètres des analyses sur 4 ans sont nécessaires.
- Le mode de traitement du pompage du bac débourbeur déshuileur réalisé par SVE est non conforme (traitement agricole)
- Il manque un paramètre (CO) sur les mesures mensuelles du biogaz et 2 paramètres sur les analyses annuelles (chloroformes et thermophiles)
- 2 pneus sur le casier + quelques cartons se trouvaient sur le site : une sensibilisation des prestataires et des conducteurs d'engins est nécessaire
- Le registre d'apport des déchets reste en non-conformité récurrente, tous les paramètres (n° IPA, n° nomenclature déchet, nom et adresse du transporteur, adresse du producteur) ne sont pas automatiques mais ressaisis manuellement en fin de mois.

Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs

Pas de plaintes d'odeurs en tant que telles mais des remontées du réseau NEZ.

Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, il a été mis en place :

- une petite zone ouverte d'exploitation
- la couverture des déchets par des matériaux inertes ou des refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes
- La partie fermentescible des déchets est séparée.

Le réseau nez

Du fait de la période particulière liée à la COVID 19 et au respect des barrières sanitaires, réduction de la fréquence de passage. Le réseau participe de moins en moins concrètement au remplissage des données et les documents n'ont pas été complétés cette année.

Pour pallier à cela, mise au point d'une application Android en partenariat avec la société JOOCAP pour relever l'impact olfactif du site. Cette application devrait voir le jour lors du premier semestre 2021. La principale nouveauté est la géolocalisation et la transmission en temps réel de l'information, ce qui permettra d'être plus réactif et plus précis. L'application est moins contraignante pour les riverains.

Traitement des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé et adapté en conséquence.

En 2020, 89 615 m³ de gaz ont été traités sur site. La quantité de biogaz traitée en 2020 est en hausse, la pose de drains dans l'alvéole 3 en cours d'exploitation devrait améliorer la qualité et la quantité de biogaz.

Le réseau biogaz est vérifié régulièrement avec des réglages lorsque cela est nécessaire. Les relevés sont effectués à minima mensuellement, la maintenance et le réglage du réseau sont effectués en interne.

Une analyse a été réalisée par la société EUROPOLL sur les rejets gazeux dans l'atmosphère des gaz de combustion en sortie de chaudière le 29 avril 2020.

Une autre analyse, en sortie de module de l'unité de traitement des lixiviats, a été réalisée le 23 et 24 juillet et une analyse complémentaire pour la bactériologie le 16 novembre 2020.

Aucune anomalie n'a été constatée concernant les rejets des modules d'évaporation.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

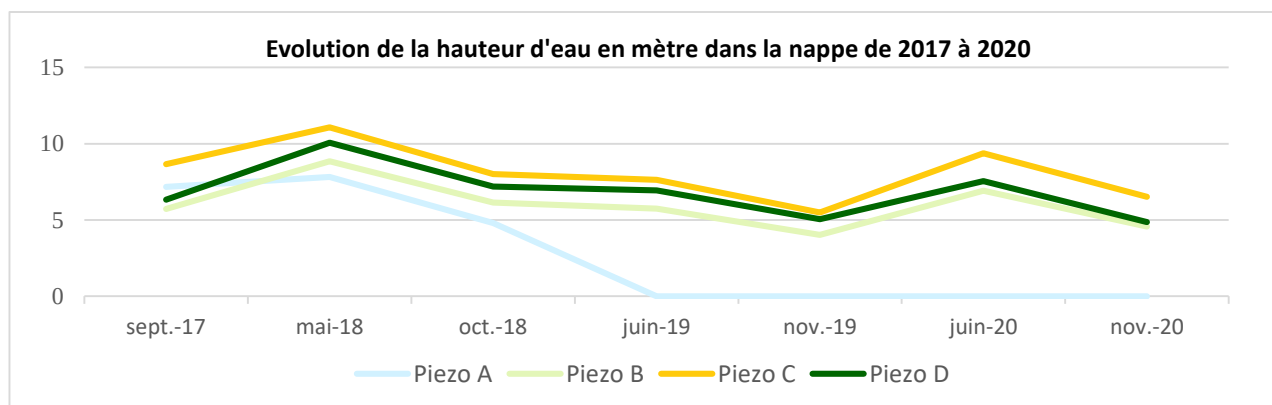
Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le service déchets réalise deux analyses semestrielles des bassins d'eaux de ruissellement. En 2020, les analyses ont été effectuées en mars et novembre.

Les analyses sont conformes et ne montrent aucun élément particulier mis à part une augmentation des fluorures lors de la dernière analyse. Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants. Le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2020, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués. A noter le piézomètre A qui s'est asséché et une baisse générale du niveau de la nappe. Ces analyses ne révèlent pas d'anomalie spécifiques.



La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Techpompe bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé au minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Management environnemental

Le service déchets est inscrit dans la démarche d'un système de management qui incite à l'amélioration continue du respect de l'environnement et de l'intégration paysagère du site.

En 2020, il en est ressorti :

- un renforcement permanent de la couverture du site en inertes
- une lutte contre les envols (filets, baisse de la surface, ramassage...)
- une intégration du site dans l'environnement (aménagement paysagé).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m ³ /heure	Capacité du broyeur
80 m	Longueur du tunnel de fermentation
> 45° C	Température du compost en fermentation
> 70 ° C	Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Remplacement, pannes et entretien

Le centre a besoin d'un entretien régulier : changement des couteaux du broyeur (3 à 4 fois/an), changement régulier des pales du fermenteur (abîmées par les ficelles, le bois, les cailloux), nettoyage du démotteur à chaque bourrage des déchets, graissage régulier des engins...

Le mélangeur a subi 14 semaines d'arrêt dont 10 semaines à cause de la présence de corps étrangers dans les biodéchets.

Travaux sur le centre de compostage

La lagune à macrophyte servant au traitement des eaux de pluie de la plateforme de compostage a été raccordée au bassin d'eau de ruissellement en octobre.

C'est l'entreprise Axan TP qui a réalisé les travaux pour la somme de 8 688 € TTC.



Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2020, 20 lots ont été analysés avant distribution. Toutes les analyses étaient conformes.

De plus, le centre de compostage est certifié ASQA (label renouvelé le 14 décembre 2020).

Agrément sanitaire

Le centre de compostage est en cours d'agrément.

Un dossier a été déposé en novembre 2019, auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

L'inspection s'est déroulée le 23 décembre 2020.

Le Plan de Maîtrise Sanitaire a été révisé. Ce dernier comprend les bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication du compost, la détermination des points critiques par rapport aux risques constatés et la traçabilité du compost.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Résultats des collectes 2020		
	Tonnages	Ratio kg/hab./an
Biodéchets des foyers	3 341	97
Déchets verts des déchetteries	1 640	47

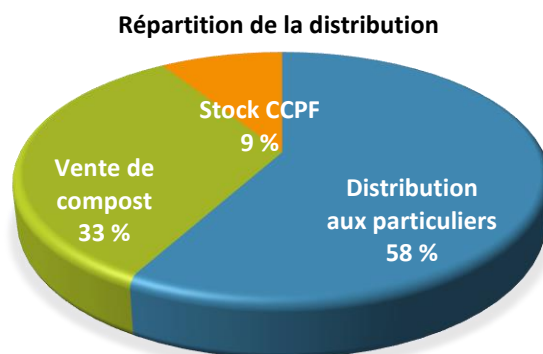
La redistribution du compost

Le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il est également redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes.

1 527 tonnes de compost ont été produites en 2020 dont 886 tonnes ont été distribuées aux particuliers.

Cette année, la Communauté de communes a vendu 504 tonnes de compost entraînant un gain financier de 7 567 €.

137 tonnes de la production 2020 étaient encore stockées fin décembre au centre de compostage.



LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES

L'installation de déchets inertes de Lain

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement.

Cette installation a reçu en 2020, les gravats des déchetteries d'Etas la Sauvin et Molesmes (environ 350 tonnes).

L'installation de déchets inertes de Peruseau

Ce site appartient à la commune nouvelle Charny - Orée de Puisaye qui a confié sa gestion à la Communauté de communes. Il accueille les gravats de la déchetterie de Charny soit pour 2020, environ 460 tonnes.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés. La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société SOREPAR dans le cadre d'un marché de prestations de service.

Situé à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle de 15 000 tonnes.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri.

Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage St Gobain située à Chalon sur Saône.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les emballages en plastique	EPR
L'aluminium	EPR
L'acier	Arcelor
Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR
Les journaux – magazines	Norske Skog
Le verre	Véralia

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2020

579 kg/hab./an

591 kg/hab. en 2019

566 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

311 kg/hab./an 300 kg/hab./an – 343 kg/hab./an



Collecte sélective

+ verre en AV

101 kg/hab./an

99 kg/hab./an

70 kg/hab./an



Biodéchets en PAP

97 kg/hab./an

84 kg/hab./an

19 kg/hab./an

OM résiduelles en PAP

113 kg/hab./an

117 kg/hab./an 254 kg/hab./an

Déchets en déchetteries

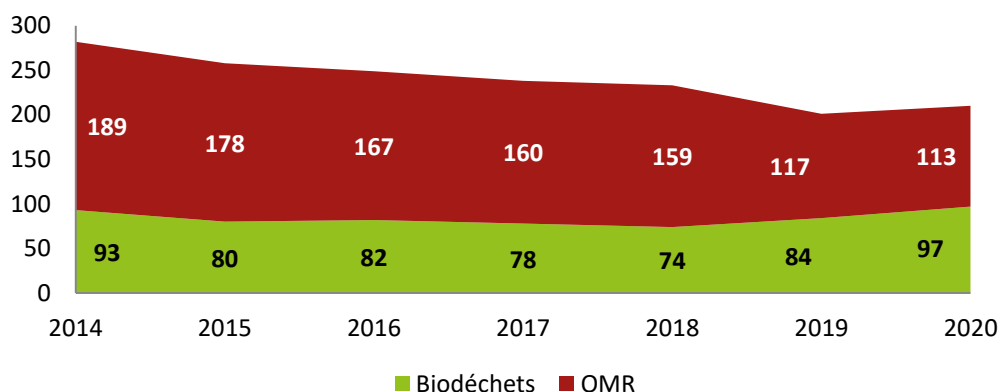
268 kg/hab./an

291 kg/hab./an

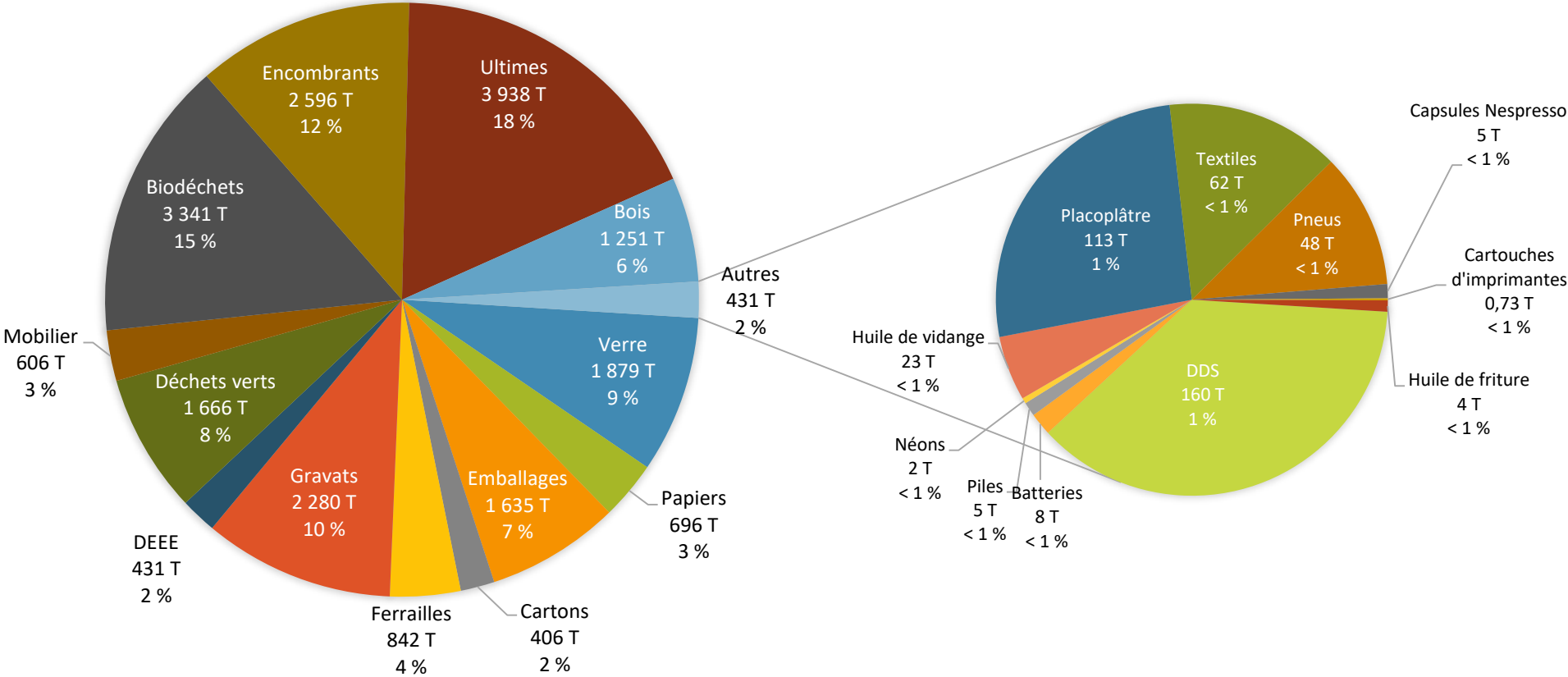
223 kg/hab./an



Evolution des ratios de collecte OMR et biodéchets

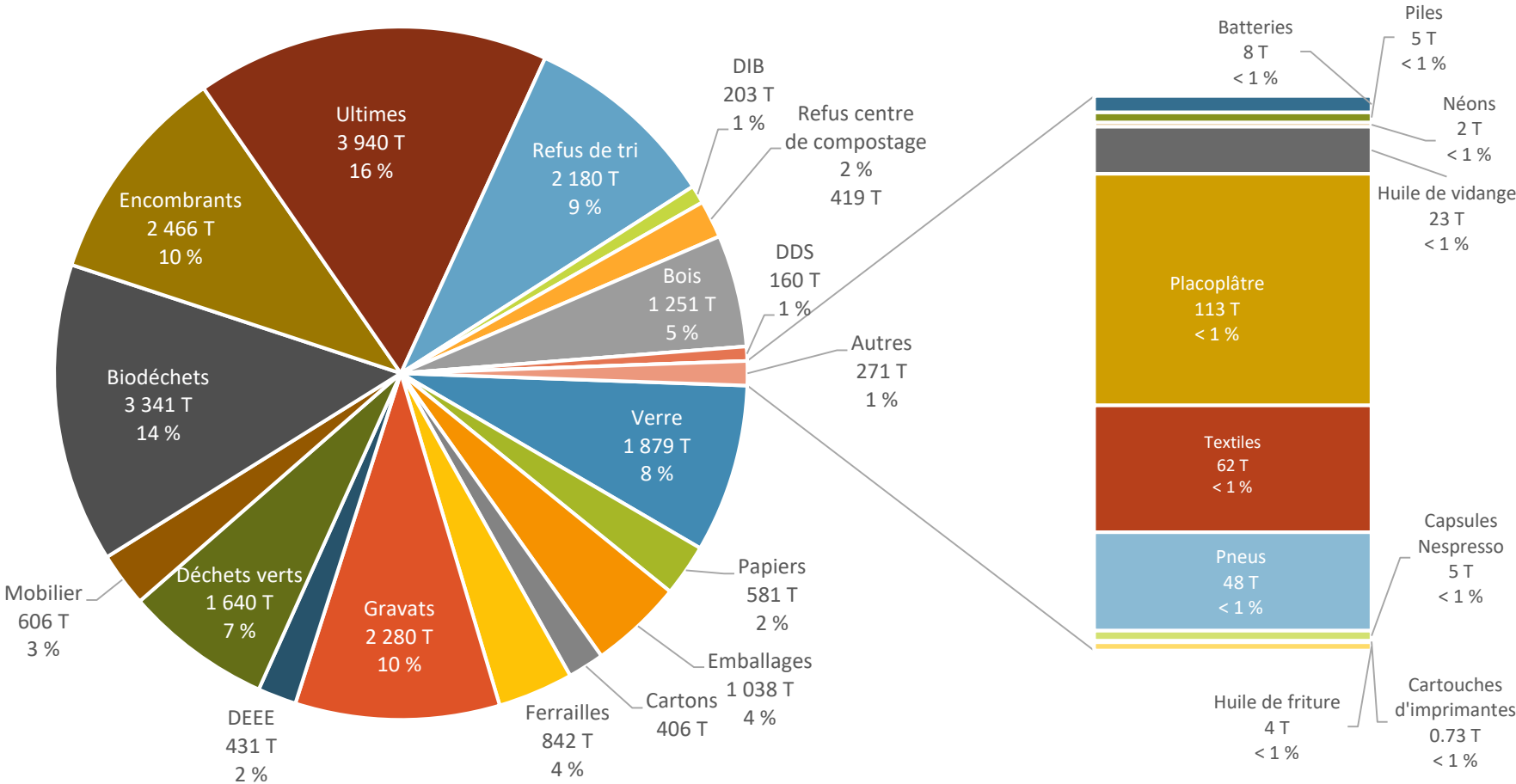


LES TONNAGES COLLECTES EN 2020



Total : 21 959 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITES EN 2020



Tonnages valorisés : 14 566 T (61 %)
Tonnages enfouis : 9 368 T (39 %)
Total : 23 934 tonnes

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

Les animations et manifestations de l'année 2020 ont été réduites suite à la pandémie.

Animations scolaires

26 animations en cycle 3 (primaire)

161 jeunes sensibilisés

Le numéro vert :

0 800 584 762

3 468 appels au n° vert

Soit **16** appels/jour

Soutien aux manifestations

Prêt de matériels pour **1** manifestation et réalisation d'outils de communication adaptés.

Relations presse

185 articles dans la presse quotidienne régionale

30 articles réalisés pour les bulletins municipaux

Formation des agents de Toucy

2 réunions

20 agents rencontrés

Information des nouveaux élus

5 réunions

109 élus présents

Visite du site

1 visite

40 adultes

Professionnels

106 professionnels rencontrés (aide à la mise en place du tri, création d'outils, formation, mise à disposition d'équipements...)

Publication institutionnelle

1 numéro du « je recycle » (journal destiné aux habitants).

1 Guide de l' élu suite aux élections municipales

Courriers / voie électronique

85 mails d'informations aux communes (retard de collecte, intempéries, stationnement gênants, travaux...)

93 réponses aux mails des usagers

12 réponses aux courriers des usagers

Distribution de sacs jaunes

7 permanences (déchetteries et marchés)

435 personnes rencontrées

35 445 rouleaux distribués aux mairies

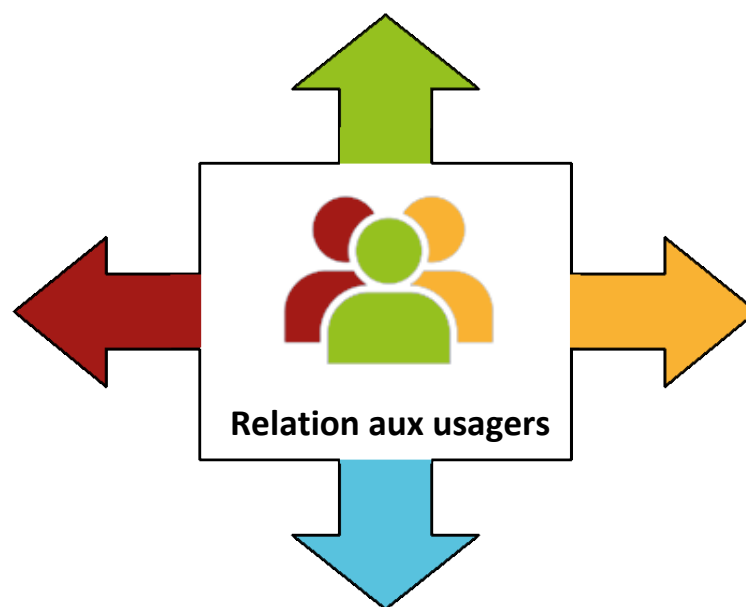
115 livraisons en mairie

Site internet

10 440 connexions

27 635 pages vues

136 demandes par formulaire (demande de renseignements ou de cartes de déchetterie)



Election municipale : une communication spécifique

Suite aux élections municipales, 5 réunions d'information sur le dispositif déchets ont été mis en place au second semestre 2020. 109 élus ont répondu présents. Un guide de l' élu leur a également été remis en main propre. Des visites du site de Ronchères ont été programmées en septembre et octobre. La première s'est déroulée comme prévu. La seconde a été annulée suite au second confinement et reportée en 2021.

Le numéro vert

Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries...

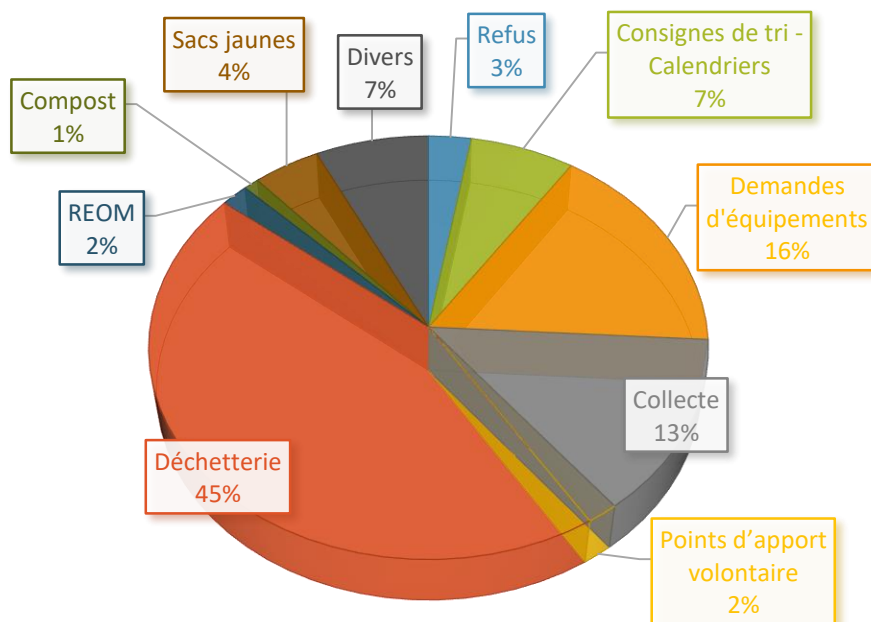
Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Pendant le premier confinement, le numéro vert a été suspendu au profit du site internet et de la boîte mail du service.

Les habitants contactent également le service déchets par mail, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

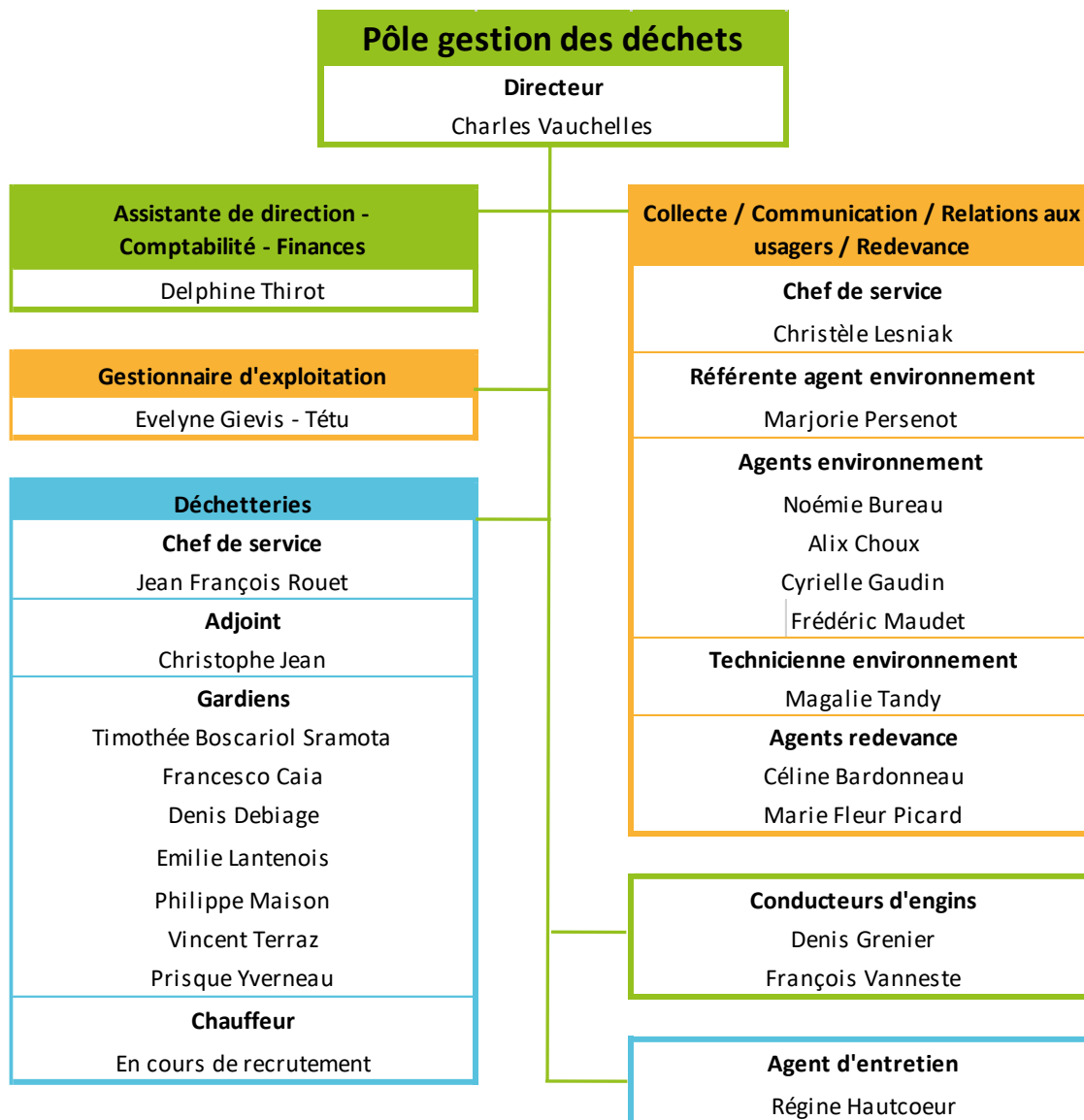
	N° vert	Courriers	Mails	Site internet	Total
Refus	92	2	3		97
Consignes de tri - Calendriers	221	2	13	2	238
Demande d'équipements	579	1	13	1	594
Collecte	433	5	41	4	483
Points d'apport volontaire	60				60
Déchetterie	1 595		6		1601
REOM	56	1	4	2	63
Compost	35				35
Sacs jaunes	142		11		153
Divers	255	1	2		258
TOTAL	3468	12	93	9	3 582



En 2020, 3 468 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 16 appels/jour.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2020



Le service déchets au 31/12/2020 comptait 25 agents permanents (22,5 équivalent temps plein) dont 13 agents féminins.



Les compétences se répartissent entre 7 emplois de la filière administrative et 18 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 19 agents catégorie C

Le service déchets a également accueilli un stagiaire : M. Pierrick Lainé du 05/10/2020 au 12/11/2020 sur le site de Ronchères.

L'année 2020 a été marquée par le départ de 3 agents : Yohann Lizeul, Marie Pierre Maison et Laetitia Perru.

La formation

16 agents du service, soit 64 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2020 pour un nombre total de 63 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie...).

L'absentéisme

6 agents ont été en congés de maladie ordinaire avec des arrêts variants de 3 à 92 jours pour un total de 118 jours d'absences. 2 agents sont en maladie longue durée (2 x 366 jours d'absences).

Les accidents du travail

1 agent a subi un accident du travail avec un arrêt de travail de 183 jours.

Les intérimaires

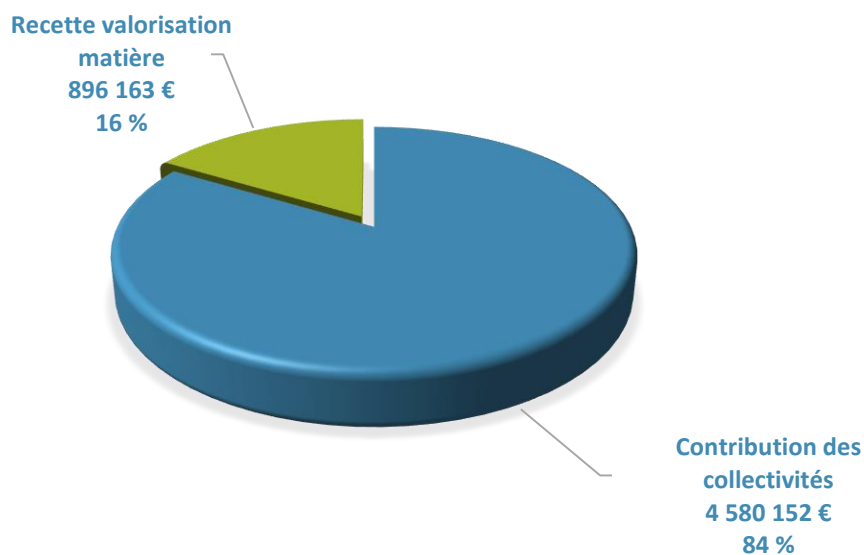
Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale...).

En 2020, 11 intérimaires ont été recrutés pour les déchetteries (pour un total de 1 017 h) et 8 intérimaires pour le site de Ronchères pour un total de 1 028 heures.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les principales sources de financement

La participation des collectivités adhérentes représente 84 % des recettes en 2020 (4 580 152 €).



Le budget

Total des dépenses

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 713 026 €	1 439 622 €
Fonctionnement	6 250 811 €	5 708 835 €

Total des recettes

	Prévu	Réalisé
Investissement	2 713 026 €	1 341 125 €
Fonctionnement	6 250 811 €	6 319 767 €

Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	191 €
Foyer 2 personnes	219 €
Foyers 3 personnes et +	243 €
Résidences secondaires	219 €

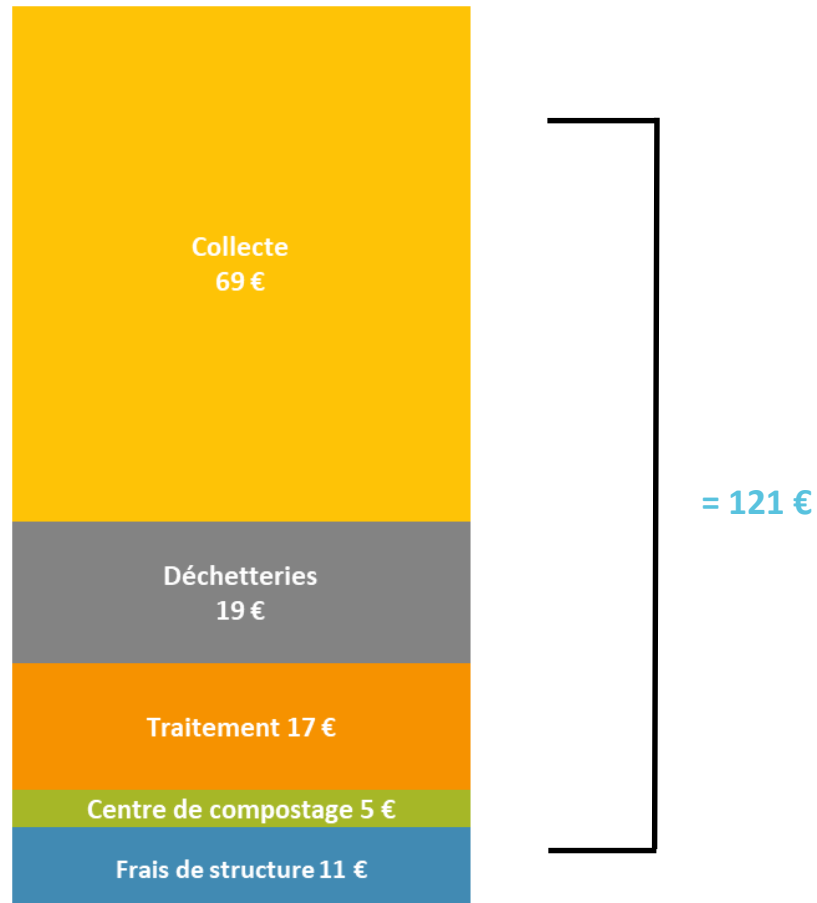
Tarif annuel des particuliers à la TEOM

	Ex CC Forterre Val d'Yonne	Charny Orée de Puisaye
Taux de TEOM voté	16.23 %	14,36 %
Montant de la recette	475 634 €	623 727 €

Répartition du coût moyen par habitant

	Collecte des déchets	Déchetteries	Traitement des ordures ménagères	Centre de compostage	Frais de structure	TOTAL
Taux moyen de participation €/hab.	69	19	17	5	11	121

Répartition du coût moyen par habitant



Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonnancé €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 118 340
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	562 437
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	347 534
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	177 112
YONNE RECYCLAGE	Transport des recyclables (de Ronchères vers le centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	129 958
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	124 933
COVED	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	71 900
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	62 651
AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	12 460

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2020
Citéo	Emballages, papier et verre	692 046 €
ECO MOBILIER	Mobilier	55 203 €
OCAD3E	DEEE	33 861 €
ECO DDS	Produits toxiques	14 772 €
ECO TLC	Textile	3 666 €
RECYLUM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Prestations complémentaires

Certains professionnels ont demandé des prestations complémentaires afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri...

Ces prestations sont possibles et font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes Puisaye Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation TTC/an	Colonnes TTC/an
Champcevais L'éveil du scarabée	C 1 d'avril à octobre	2 019 €	
Champcevais maison de retraite Bouron	C 1 d'avril à octobre	2 019 €	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C 1 d'avril à octobre	2 019 €	
Courson les Carrières maison de retraite	C 1 sur l'année	3 500 €	
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C 2 sur l'année	3 600 €	637 €
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	875 €	
Rogny les Sept Ecluses camping			73 €
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	875 €	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C 2	4 690 €	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau maison de retraite	C 1 sur l'année	3 483 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon centre nautique	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Friterie	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	165 €	
Saint Fargeau Résidence Gandrille en Bel Air	C1 du 15/06 au 15/09	875 €	
Toucy cité scolaire			319 €
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			78 €
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	875 €	
Treigny Guedelon	C1 du 15/06 au 31/10	1 311 €	786 €
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 du 15/07 au 15/09	583 €	
Sous total		14 027 €	1 893 €
TOTAL			15 920 €

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 45 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 2 agents.

Elles assurent ainsi l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances... Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2020, le service a édité 28 052 factures.

	Particuliers	Professionnels
1^{er} semestre	13 215	
2^{ème} semestre	13 300	1 537
Sous total	26 515	1 537
Total	28 052	

Le service a également traité 212 courriers et 811 réclamations (annulation, remboursement...).

Il a également géré 1 809 appels téléphonique (hors période de confinement) soit 8.5 appels / jour.

2020 est la première année de mise en place de la mensualisation. 1 632 mensualisations étaient actives au 31.12.20 et 966 nouvelles demandes ont été enregistrées pour 2021.

CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND

Charles VAUCHELLES

03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11

service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, redevance, communication et relations aux usagers

Christèle LESNIAK

03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Collecte, communication et relations aux usagers

Noémie BUREAU

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Marie COURVALET

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Alix CHOUX

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Cyrielle GAUDIN

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Frédéric MAUDET

0800 584 762

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Redevance et relations aux usagers

Céline BARDONNEAU

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Lysa BENTO

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Marie-Fleur PICARD

0805 809 810

redevance@cc-puisayeforterre.fr

Déchetteries

Christophe JEAN

03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Jean François ROUET

03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22

jerecycle@cc-puisayeforterre.fr

Comptabilité

Delphine THIROT

03 86 74 28 70

service-dechets@cc-puisayeforterre.fr

Centre de compostage

Magalie Tandy

03 86 74 28 71

m.tandy@cc-puisayeforterre.fr



De gauche à droite :

Rang du fond : Magalie Tandy / Charles Vauchelles / Frédéric Maudet / Christophe Collucci /
Jean-François Rouet / Christophe Jean / Denis Grenier

1^{er} rang : Céline Bardonneau / Delphine Thiriot / Cyrielle Gaudin / Marjorie Persenot /
Christèle Lesniak / Noémie Bureau / Alix Choux / Marie-Fleur Picard